



Barèmes, tarifs et honoraires

Transaction Paris et Ile de France*:

Prix de vente supérieur à 600 000€	5 % TTC à la charge du vendeur.
Prix de vente de 400 000€ à 599 000€	6 % TTC à la charge du vendeur.
Prix de vente de 200 000€ à 399 000€	7 % TTC à la charge du vendeur.
Prix de vente inférieur à 199 000€	9 % TTC à la charge du vendeur.

*1% TTC en sus dans chaque catégorie pour les biens hors Paris et Ile de France.

Mandat de négociation d'achat :

5% à la charge de l'acquéreur

Avis de valeur :

Forfait 2500 € TTC à la charge du demandeur

Baux d'habitation, meublée ou vide, soumis à la loi du 6 juillet 1989

Prestation	Réglés par	Secteur	Tarif H.T	Tarif T.T.C
Forfait : Recherche de locataire, visites, constitution du dossier, rédaction d'actes	Propriétaire		10% du loyer annuel Hors charges	12% du loyer annuel Hors charges
Visite, constitution du dossier, rédaction d'actes	Locataire	ZTT	10,00€/m ²	12,00€/m ²
		ZT	8,30€/m ²	10,00€/m ²
		RT	6,50€/m ²	8,00€/m ²

Designation officielle : ZTT : Zone très tendue; ZT : Zone tendue; RT : Reste du territoire

Etats des lieux

Baux meublés : 2,50€/m ² H.T (3€ T.T.C de la surface habitable) + un forfait (de 150€ jusqu'à 2 000€ de loyer, 250€ de 2001 € à 4000€ et 500€ au-delà.).	Baux vides : 2,50€/m ² H.T (3€ T.T.C de la surface habitable)
---	--

Barème en vigueur au 1 septembre 2021

AGIER GATTO IMMOBILIER SA, ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients et ne reçoit d'eux que le paiement de ses honoraires.